

Journal spécial PES

Nous voulons des postes pour toutes et tous et un mouvement efficace pour les T1 !

L'ouverture du serveur pour effectuer vos vœux a lieu avant que votre titularisation ne soit prononcée. Cela ne doit pas vous empêcher d'accorder toute votre attention à la saisie de vos vœux pour que votre affectation l'année prochaine corresponde le plus possible à vos attentes. Cependant vous allez être nombreux et nombreuses à être titularisé-es à la rentrée 2018, il est possible que vous vous retrouviez sans affectation à l'issue de la première phase du mouvement, les vœux d'ordre général (VOG) sont donc particulièrement importants dans vos choix.

Pour ne pas vous perdre totalement dans les opérations du mouvement, le SNUipp-FSU est là pour vous aider et vous conseiller dans cette démarche.

Vous trouverez dans ce journal toutes les informations et conseils nécessaires pour votre mouvement et nous vous invitons à venir nous rencontrer lors des permanences à l'ESPE ou au local syndical pour des conseils plus personnalisés.

Ces permanences sont aussi l'occasion de prendre contact avec nous si vous rencontrez des difficultés dans votre année de stage et notamment concernant votre titularisation.

Vous pouvez compter sur nous pour vous aider à vous défendre et à faire les bons choix pour votre début de carrière !

L'équipe du SNUipp-FSU Paris

Dossier spécial Affectation dans les écoles

Conseils pour le mouvement des stagiaires

- page 2 et 3 : Le mouvement expliqué.
Les dates à retenir et la procédure à suivre.
- page 4 et 5 : Les différents types de postes
- page 6 et 7 : Les stratégies à adopter.
L'analyse du mouvement 2017

N'hésitez surtout pas à venir aux permanences à l'ESPE ou au local syndical ou à nous appeler !

Grève Fonction publique Jeudi 22 mars 2018

Le mouvement : KESAKO ?

Le mouvement départemental est l'opération administrative qui permet aux professeurs des écoles de choisir une école et d'y obtenir un poste.

Chaque professeur des écoles qui le souhaite peut formuler jusqu'à 30 vœux (précis + d'ordre général).

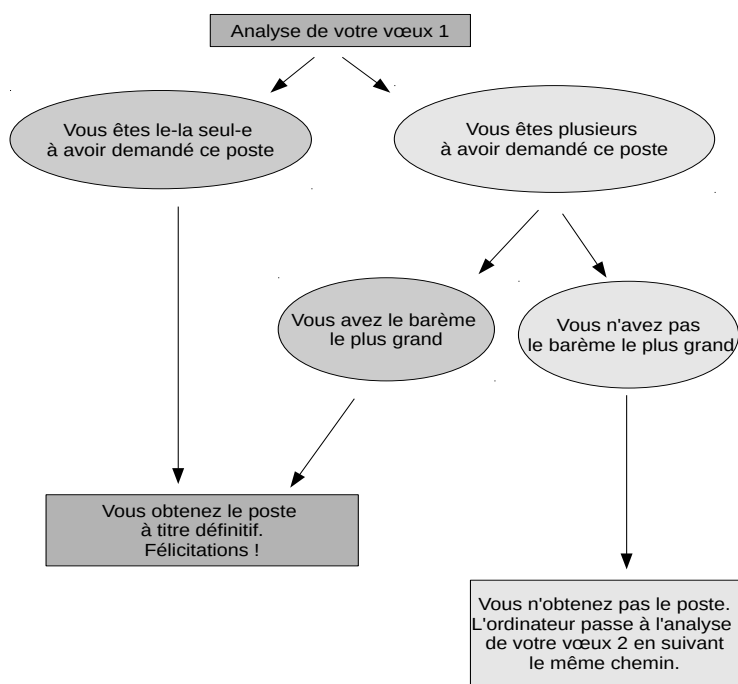
Si vous obtenez un poste lors de la première phase du mouvement il sera définitif, vous le garderez jusqu'à obtention d'un autre poste lors d'un prochain mouvement.

Attention, un poste ne détermine pas le niveau de classe. L'attribution des classes se fait dans le cadre du conseil des maîtres. Dès que vous avez votre affectation, appelez l'école pour en discuter avec vos collègues et éventuellement participer au dernier conseil des maîtres de l'année en cours.

Les collègues qui seront en congé parental ou en disponibilité à la rentrée 2018 ne participent pas au mouvement.

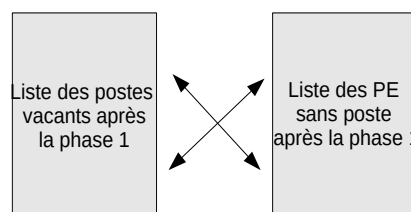
Les mécanismes

Phase 1 : c'est l'ordinateur qui traite les demandes de vœux précis. Tout se joue au barème.



Si aucun de vos vœux n'est satisfait lors de la phase 1, vos VOG2 seront analysés en juin lors de la phase 2.

Phase 2 (en juin) : c'est une phase manuelle d'analyse de vos VOG2.



Exemple :

Vous avez demandé en VOG2 « 11&20 tout ECMA »

- cas 1 : il n'y a aucun poste disponible en maternelle dans ces arrondissements. Ce VOG ne sera pas satisfait.
- cas 2 : il y a un poste disponible dans une maternelle du 11ème arrondissement. Vous y serez affecté-e pour l'année 2018-2019.

Permanences aux SNUipp-FSU Paris et à l'ESPE

Le SNUipp-FSU Paris organise comme tous les ans des permanences pour aider les enseignant-es à participer au mouvement.

Permanences au local 1 rue de Tourtille, métro Couronnes :

- mardi 6 mars de 15h à 18h
- mercredi 14 mars de 12h à 17h

À l'ESPE :

- mardi 6 mars de 15h45 à 17h30 à Batignolles
- mercredi 7 mars de 12h30 à 17h à Molitor
- jeudi 8 mars de 11h45 à 17h à Batignolles
- vendredi 9 mars de 10h à 17h à Molitor
- mercredi 14 mars de 10h à 17h à Molitor
- jeudi 15 mars de 11h45 à 17h à Batignolles

Publication du mouvement en ligne avant la CAPD

Le SNUipp-FSU Paris publiera, une semaine avant la CAPD du 15 mai 2018, le projet de mouvement des personnels.

Cette publication, accessible à l'aide du code ACADY (7 chiffres et lettres) qui figure sur la carte d'adhérent, permet une consultation personnelle de la proposition d'affectation et la consultation du barème pour chaque poste.

Ceci permet aux collègues participant au mouvement de contrôler leur proposition d'affectation en fonction de leur barème.

Pour les non-adhérents, un formulaire via notre site internet permettra la réception par mèl du code ACADY personnel.

La publication de l'ensemble des barèmes poste par poste sera accessible librement sans nécessité de code personnel.

Dates	Opérations
le jeudi 1er mars 2018	Ouverture du serveur de saisie des vœux SIAM
entre le 6 et le 15 mars	Aide à la participation au mouvement au local du SNUipp et à l'ESPE
le vendredi 16 mars À MIDI	Fermeture du serveur de saisie des vœux SIAM
à partir du vendredi 30 mars	Envoi de l'accusé de réception de saisie des vœux sur la boîte aux lettres i-prof du candidat
du lundi 3 au lundi 9 avril À MIDI	Contestation possible de votre barème auprès du rectorat à mvt1degre@ac-paris.fr
vers le 9 mai	Opération transparence du SNUipp-FSU, résultats provisoires
le mardi 15 mai	CAPD chargée de donner un avis sur le projet de mouvement 2018

Un peu de vocabulaire

Dans la liste des postes :

- E = adjoint sur poste classe ou remplaçant ou poste fractionné
--> poste définitif
- R = VOGMvt1 --> poste définitif
- S = VOGMvt2 --> poste provisoire
- SV = susceptible d'être vacant / V = vacant
- poste bloqué : poste non disponible au mouvement (réservé aux PES ou en stand-by pour un-e collègue passant le CAPPEI)
- pré-élémentaire = maternelle
- poste fractionné : plusieurs compléments de temps partiels, donc plusieurs classes voire écoles (TRS et DMF)
- ECMA = Enseignant Classe MATernelle
- ECEL = Enseignant Classe ÉLémentaire
- BD école et BD circo = TR Brigade = Titulaire Remplaçant Brigade (= ex ZIL et Brigade)
- TRS = Tit Secteur = Titulaire Remplaçant Secteur
- DMF = Décharge Maître Formateur
- EMPU / EEP / EPPU = École Maternelle-Élémentaire-Polyvalente Publique
- EMA / EEA = École Maternelle-Élémentaire d'Application

La procédure à suivre

Du jeudi 1er au vendredi 16 mars 2018 à 12h :

1. Je me connecte au serveur SIAM :
 - aller sur ARENA <https://bv.ac-paris.fr> (vous aurez besoin de votre NUMEN)
 - onglet Gestion des Personnels > I-prof > Les Services > SIAM > Phase Intra-départemental
2. Je consulte la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants
3. Je relève les numéros des postes qui m'intéressent (environ 25 précis et VOG1 + 5 VOG2)
4. Je classe ces postes par ordre de préférence, en plaçant les VOG2 en fin de liste
5. Je saisis les codes dans l'ordre

Le serveur

Lorsque vous arrivez sur le serveur vous pouvez :

1. « Consulter la circulaire » : cela vous permet d'avoir toutes les informations supplémentaires dont vous pouvez avoir besoin.
2. « Consulter la liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants » : c'est ici que vous pourrez relever le numéro des postes qui vous intéressent. Sélectionnez dans le premier menu déroulant « Vacants ou susceptibles d'être vacants ».
 - > Laissez le menu déroulant de gauche sur « Tous types de vœux » et dans le menu déroulant de droite sélectionnez le type de poste qui vous intéresse (ECMA / ECEL / TR Brigade / Tsect / DMF). Dans chaque liste par type de poste les postes précis apparaissent en début de liste et sont notés E dans la colonne « type de vœu ». Les VOG1 apparaissent ensuite dans la liste et sont notés R et enfin à la fin de la liste ce sont les VOG2 notés S.
3. « Saisir et modifier votre demande de mutation » : c'est ici que vous pourrez rentrer les numéros relevés précédemment en les classant par ordre de préférence et en mettant les VOG2 en fin de liste.

Exemple avec la sélection Enseignant classe préélémentaire (ECMA) dans le menu déroulant

N° du poste	Type de vœu	Libellé du poste	Type de poste	spécialité	vacant	Susceptible	quotité
	E	Maternelle 63 rue Archereau	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité			100 %
	E	Maternelle 10 rue Brochant	Enseignant classe préélémentaire	Sans spécialité			100 %
...							
	R	VogMvt1 10&19	Tout ECMA	Sans spécialité			100 %
...							
2582	S	VogMvt2 10&19	Tout ECMA	Sans spécialité			100 %

Exemple avec la sélection TR Brigade dans le menu déroulant

N° du poste	Type de vœu	Libellé du poste	Type de poste	spécialité	vacant	Susceptible	quotité
	E	Inspection 19B	Brigade circo	Sans spécialité			100 %
	E	Maternelle 15 rue de Tanger	Brigade école	Sans spécialité			100 %
...							
	R	VogMvt1 10&19	Tout TR Brigade	Sans spécialité			100 %
...							
2578	S	VogMvt2 10&19	Tout BD école	Sans spécialité			100 %
2579	S	VogMvt2 10&19	Tout BD circo	Sans spécialité			100 %

Les différents postes

Poste à titre définitif ou provisoire

Un poste définitif est un poste que vous garderez le temps que vous voudrez. S'il vous plaît c'est parfait, mais si vous voulez en partir il faudra obtenir un autre poste lors d'un prochain mouvement sinon vous serez maintenu-e dessus.

Un poste provisoire est une affectation obtenue après la seconde phase du mouvement pour une durée d'un an. Vous devrez participer à nouveau au mouvement l'année suivante.

Il y a désormais deux types de postes définitifs :

- un vœux précis (noté E) obtenu lors de la première phase du mouvement
- un VOG1 (noté R) obtenu lors de la première phase du mouvement

Les postes provisoires sont obtenus dans la deuxième phase du mouvement, en juin, en tenant compte de vos VOG2 (notés S et placés en fin de liste)



Les vœux précis (notés E) Il s'agit de postes fixes, on en trouve trois types.

Les postes d'adjoint-es (= enseignant-es)

- en maternelle
- en élémentaire
- fléchés langue

Les postes de Titulaires Remplaçants

- brigade école
- brigade circo

Les postes fractionnés

- titulaire secteur = TRS
- décharge de maître formateur = DMF



Les vœux d'ordre général : les VOG

Les VOGmvt1 (notés R)

- ils sont classés par zones géographiques qui correspondent à des regroupements d'arrondissements
- ils sont également classés par types de postes (ECMA / ECEL / TRBrigade / TSecteur)

Vous n'êtes pas obligé-e de mettre des VOG1 dans votre liste de 30 vœux. Si vous en choisissez vous les mettez dans votre liste comme les vœux précis, dans l'ordre de vos préférences.

Si vous demandez un VOG1 cela signifie que vous souhaitez avoir un poste définitif dans la zone géographique et sur le type de poste indiqués. En mettant ce vœu c'est un coup de poker, à la fois vous augmentez vos chances d'obtenir une école dans cette zone géographique (en plus des vœux précis que vous avez déjà mis) mais en même temps vous pouvez tomber dans une école que vous n'aviez pas choisie et qui ne vous plaira pas.

Par exemple :

Dans ma recherche « enseignant classe préélémentaire » je descends en bas de la liste et trouve le VOGMvt1 11 et 20. Si je l'ajoute à ma liste de 30 vœux j'indique que je souhaite obtenir un poste à titre définitif, quel qu'il soit, en maternelle dans le 11ème ou le 20ème.

Les VOGmvt2 (notés S)

- ils sont classés par zones géographiques qui correspondent à des regroupements d'arrondissements
- ils sont également classés par types de postes (ECMA / ECEL / BD école / BD circo / TSecteur). La liste se trouve dans l'annexe de la circulaire.

Vous êtes obligé-e de demander un ou des VOG2 ! Ils doivent être placés à la fin de votre liste de 30 vœux.

Ils serviront si vous n'obtenez pas de poste définitif (vœux précis ou VOG1) lors de la première phase du mouvement. Les services du rectorat prennent connaissance de vos VOG2 qui leur indiquent sur quels types de postes et dans quelles zones géographiques vous souhaiteriez être. Lors de la phase 2 du mouvement ces VOG2 seront pris en compte dans la mesure du possible. Les représentant-es du personnel veilleront au bon déroulé des opérations d'affectations provisoires en juin. (voir encadré p. 2)

Par exemple :

Dans ma recherche « enseignant classe élémentaire » je descends en bas de la liste et trouve le VOGMvt2 11&20 Tout ECMA dont le code est 2581. Si je l'ajoute à la fin de ma liste de 30 vœux j'indique que je souhaite obtenir un poste à titre provisoire, quel qu'il soit, en élémentaire dans le 11ème ou le 20ème.

Les postes fractionnés

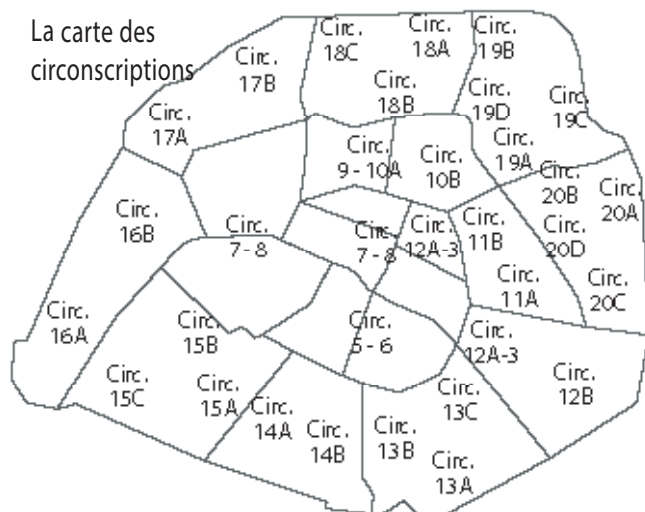
Ces postes sont, dans la grande majorité des cas, constitués à partir de compléments de collègues à 50%, 75% (TRS) ou de décharges de maître formateur d'une journée par semaine (DMF). Ce sont ces postes que l'on appelle les « 4 quarts-temps ».

Vous serez rattaché-e à une école dans laquelle vous effectuerez l'un des compléments et la circonscription vous affectera à d'autres compléments pour les autres jours. Attention, depuis deux ans les TRS peuvent être affectés sur d'autres circonscriptions que celle de leur école de rattachement.

L'un des avantages de ces postes difficiles : les 4 points bonus.

Les collègues affecté-es à titre provisoire sur au moins trois classes différentes pour une durée de minimum trois mois bénéficieront de 4 points bonus pour le mouvement suivant. Les collègues affecté-es à titre définitif bénéficieront de 4 points bonus pour le mouvement suivant pendant 3 ans puis de 6 points à l'issue de leur 4ème année sur ce poste. Ces points ne se cumulent pas d'année en année. Ils sont éphémères pour un mouvement. Si vous obtenez un autre poste ils disparaissent de votre barème au prochain mouvement.

La carte des circonscriptions



Les postes de Titulaires Remplaçants

Les brigades école (ex ZIL)

Les brigades école sont rattachées à une école et gérées par la circonscription. Suite à l'intervention du SNUipp-FSU, ces collègues devraient effectuer des remplacements courts en priorité dans la circonscription. Ils et elles peuvent cependant être appelés sur une zone élargie voire dans tout Paris. Ils et elles peuvent être appelés sur des missions de remplacement long.

Les brigades circo (ex Brigade)

Les brigades circo sont rattachées administrativement à une circonscription tout en restant gérées par la cellule de remplacement du rectorat. Ces collègues doivent se rendre dans leur école de rattachement à la prérentrée et lorsqu'elles et ils n'ont pas de mission de remplacement. Il est possible de se mettre en relation avec le service du rectorat pour indiquer des préférences géographiques.

L'un des avantages de ces postes : les ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement) d'environ 15€ par jour.

Attention : selon l'Administration, les fonctions de titulaire remplaçant ne sont pas compatibles avec un service à temps partiel. Dans le cas d'un temps partiel de droit, la ou le collègue serait affecté-e provisoirement sur un poste classe.

Le maintien sur votre poste actuel

Les enseignant-es titulaires ou stagiaires affecté-es à titre provisoire en 2017-2018 dans une école REP, REP+ ou CAPPE, même sur un poste fractionné, sont invité-es, s'ils et elles le souhaitent, à demander leur maintien dans leur école d'affectation actuelle en formulant le VOG2 correspondant au code 2550 - MAINTIEN EP / Poste actuel. Ce VOG2 sera placé en fin de liste mais en première position des VOG2.

Si vous n'obtenez rien à la phase 1 du mouvement les services du rectorat examineront ce VOG2 en premier lors de la phase 2.

Si personne n'a obtenu ce poste lors de la phase 1, il est toujours vacant et vous serez donc prioritaire pour l'obtenir. Si vous êtes plusieurs à avoir demandé le maintien sur ce même poste c'est le barème qui vous départage.

Situations médicales et sociales particulières

L'administration prend en compte certaines situations médicales ou sociales très difficiles pour les opérations de mouvement. Le SNUipp-FSU vous invite à consulter l'annexe de la circulaire sur ce point (page 5) et à le contacter pour obtenir aide et soutien.

Ainsi les délégué-es du personnel pourront défendre votre dossier lors de la réunion du groupe de travail le 29 mars.

Les demandes de poste à titre provisoire dans l'enseignement adapté ou spécialisé

Contactez nous pour obtenir des informations.

Quelle(s) stratégie(s) ?

Un mouvement fictif ?

Les stagiaires participent au mouvement comme tous les personnels. Avec la particularité d'avoir très peu de points (0,333 + 1 par enfant) par rapport aux autres collègues... et donc très peu de chance d'obtenir un poste. Auparavant, des postes étaient réservés pour les sortants d'IUFM, pour avoir une chance de voir quelques critères de choix satisfaits.

En pratique, il est probable que le mouvement effectué par la plupart des stagiaires ne soit pas efficace, et que vous soyez affecté-e en juillet ou août voire même en septembre.

Celles et ceux qui n'auraient rien obtenu en juillet seront rattaché-es à une circonscription en surnombre en attendant qu'un poste se libère.

Les postes obtenus les années passées :

- les postes de titulaires remplaçants sont ceux qui sont le plus facile à obtenir avec très peu de points,
- idem pour les postes de TRS l'année dernière. Cependant il y en aura moins de disponibles cette année car moins de temps partiels vont être accordés,
- les élémentaires en REP et les plus éloignées du centre de Paris sont accessibles avec peu de points,
- les postes d'adjoints en maternelle sont les plus difficiles à obtenir.

Cette analyse n'est qu'indicative et varie d'année en année donc ne vous empêchez pas de demander les postes qui vous intéressent sous le prétexte qu'ils sont trop difficiles à obtenir.

Mon barème

Les PES participent au mouvement en même temps que tous les titulaires parisiens, selon le barème suivant : A + E

- A est l'ancienneté au 31 décembre 2017 (1 point par année, 1/12^e de point par mois et 1/360^e de point par jour). Un-e sortant-e de l'ESPE aura 0,333 point ou plus si elle ou il a bénéficié d'un reclassement.

- E est le nombre d'enfants à charge de moins de 12 ans au 31 décembre 2017. Les enfants nés entre le 1er janvier et le 28 février 2018 seront pris en compte (sous réserve d'envoi de l'acte de naissance avant la fermeture du serveur)

À barème et à Ancienneté Générale de Service (AGS) égaux entre deux PES, c'est la date de naissance qui est prise en compte, en commençant par la-le plus âgé-e.

Analyse des 151 postes obtenus par les 420 PES 2016-2017 au mouvement 2017

Types de postes	Intitulés	Nombre de postes	Barèmes
Adjoints	Maternelle	4	5 ^{ème} : 18,497 (Saint Jacques) 13 ^{ème} : 17,333 (Nordmann) 17 ^{ème} : 5,333 (Brechet) 19 ^{ème} : 6,622 (63 Archereau)
	Élémentaire	19	11 ^{ème} : 11,333 (Keller) 12 ^{ème} : 17,333 (Bizot) 13 ^{ème} : 22,333 (Kuss) 15 ^{ème} : 6,800 (Saïda) 17 ^{ème} : 3,333 (Berthier) / 11,342 (Sausure) 18 ^{ème} : 1,333 (Poissoniers) / 9,122 (Damremont) 19 ^{ème} : 1,386 (Ourcq) / 2,333 (Cotton) / 2,428 (Manin) / 3,167 (Manin) / 4,500 (C. Magny) / 9,339 (Jomard) 20 ^{ème} : 1,781 (22 Metra) / 2,906 (22 Metra) / 2,333 (236 Belleville) / 3,250 (236 Belleville) / 5,156 (Pelleport)
	Fléché allemand	5	9 ^{ème} : 0,333 (Milton) / 4,519 (Bruxelles) 11 ^{ème} : 0,333 (11bis Parmentier) 17 ^{ème} : 0,333 (Colonel Moll) / 5,106 (Pereire)
Titulaires remplaçants	BD école	24	10 ^{ème} : 0,333 (155 Parmentier) 13 ^{ème} : 0,686 (Jenner) 14 ^{ème} : 0,333 (Jean Zay) / 0,333 (12 Alesia) / 1,333 (Delambre) 15 ^{ème} : 0,333 (Lacordaire) / 0,333 (Corbon) / 2,072 (Cardinal Amette) 16 ^{ème} : 0,333 (Bauches) / 0,333 (Bauches) / 0,333 (Perchamps) / 0,333 (Belles Feuilles) 17 ^{ème} : 0,333 (Bessieres) / 0,333 (Berthier) 18 ^{ème} : 0,333 (Issaure) / 0,333 (d'Orsel) / 0,333 (Flocon) / 1,333 (Damremont) / 3,333 (Damremont) 19 ^{ème} : 0,333 (Cotton) / 0,333 (Carrel) / 0,333 (Palestine) / 0,333 (Thionville) / 0,881 (Alouettes)
	BD circo	22	7 ^{ème} : 0,333 (7-8) 10 ^{ème} : 0,333 (10B) 12 ^{ème} : 3,111 (12A-3) 13 ^{ème} : 0,333 (13A) / 1,000 (13A) / 0,333 (13B) / 1,506 (13B) / 0,333 (13C) / 0,333 (13C) 15 ^{ème} : 0,333 (15B) / 0,333 (15B) / 0,333 (15B) / 0,333 (15B) / 0,333 (15C) / 0,333 (15C) 16 ^{ème} : 0,333 (16A) / 1,539 (16B) 17 ^{ème} : 0,333 (17B) 18 ^{ème} : 0,533 (18D) / 1,333 (18D) 19 ^{ème} : 0,333 (19C) 20 ^{ème} : 0,333 (20A)
Postes fractionnés	Titulaire Secteur (TRS)	73	1 ^{er} : 0,333 (Argenteuil) / 1,175 (Argenteuil) / 2,333 (Argenteuil) 5 ^{ème} : 0,333 (Arbalète) / 1,333 (Arbalète) 8 ^{ème} : 2,333 (L. de Funès) 9 ^{ème} : 0,333 (Blanche) / 0,333 (Blanche) / 0,333 (Blanche) / 0,333 (Milton) / 0,333 (Milton) / 0,333 (Milton) / 0,731 (Milton) / 6,333 (Blanche) 10 ^{ème} : 0,333 (Recollets) / 0,333 (Recollets) / 1,333 (Recollets) 11 ^{ème} : 0,333 (Bouvines) / 0,333 (Froment) / 0,333 (Froment) / 1,150 (Froment) / 1,333 (Bouvines) / 2,333 (Froment) 12 ^{ème} : 11,667 (Picpus) / 12,889 (Picpus) 13 ^{ème} : 0,333 (Fagon) / 0,333 (Fagon) / 0,333 (Fagon) / 0,797 (Vandrezanne) / 1,064 (Vandrezanne) / 1,333 (Fagon) / 1,333 (Vandrezanne) / 1,722 (Vandrezanne) / 13,333 (Fagon) 14 ^{ème} : 3,347 (12 Alesia) 15 ^{ème} : 0,333 (Vaigirard) / 0,333 (Vaigirard) / 0,333 (Vaigirard) / 0,333 (Convention) / 0,333 (Convention) / 0,333 (Convention) / 0,333 (Convention) / 0,333 (Convention) / 1,333 (Vaigirard) / 1,333 (Convention) / 2,333 (Convention) 16 ^{ème} : 0,333 (Belles Feuilles) / 0,333 (Belles Feuilles) / 0,583 (Bauches) / 1,022 (Bauches) / 5,331 (Musset) 17 ^{ème} : 0,333 (Lauglier) / 0,333 (Pouchet) / 0,333 (Fourcroy) / 0,333 (Fourcroy) / 0,333 (Fourcroy) / 2,333 (Fourcroy) 18 ^{ème} : 0,333 (Foyatier) / 0,333 (Lepic) / 0,333 (Dorléac) / 1,233 (Amiraux) 19 ^{ème} : 0,333 (61 Villette) / 0,333 (61 Villette) 20 ^{ème} : 0,333 (Dolet) / 0,333 (Dolet) / 0,333 (Dolet) / 0,333 (Lesseps) / 0,333 (Lesseps) / 0,333 (Riblette) / 0,333 (Riblette) / 0,333 (Riblette) / 1,983 (Foncin)
	Décharge de Maître Formateur (DMF)	4	10 ^{ème} : 2,333 (Martel) 16 ^{ème} : 7,994 (Parc des Princes) 20 ^{ème} : 11,167 (Planchat) / 12,333 (Fontarabie)

Alors qu'est-ce que je fais ?

Ne mettre que les vœux que l'on souhaite vraiment...

Bien sûr, mieux vaut jouer le jeu du mouvement et des 30 vœux, car vous augmentez vos chances d'obtenir quelque chose mais n'oubliez pas une règle d'or : ne demandez que ce que vous souhaitez avoir. Chaque année, des collègues sont surpris-es d'avoir obtenu un poste qu'ils ne souhaitent pas mais qu'ils avaient demandé (souvent en fin de liste).

Pourquoi 30 vœux...

Rappelons d'abord que la participation au mouvement, pour les collègues nommés à titre provisoire ou sans poste est obligatoire.

De plus, il faut savoir que tous les postes du département sont susceptibles d'être vacants, et qu'il y a autant de chances d'obtenir un poste déclaré « non vacant » qu'un poste déclaré « vacant ». Et même parfois plus, car un poste « vacant » est plus visible et donc est susceptible d'être demandé par plus de collègues.

En clair, si un poste vous plaît, n'hésitez pas, même si vous estimez n'avoir que peu de chances de l'obtenir. On ne sait jamais !

Exemples de mouvement

Collègue qui souhaite de la maternelle dans l'est parisien

Rang	Type de poste	Libellé du poste
1	Enseignant classe préélémentaire	39 rue de Tourtille
2	Enseignant classe préélémentaire	32 rue Pali-Kao
3	Enseignant classe préélémentaire	20 rue des Cendriers
4	Enseignant classe préélémentaire	10 rue de Ménilmontant
5	Enseignant classe préélémentaire	52 rue Planchat
6	Enseignant classe préélémentaire	14 rue Merlin
7	Enseignant classe préélémentaire	4 bis rue de la Présentation
8	Enseignant classe préélémentaire	5 rue Rampal
9	Enseignant classe préélémentaire	5 rue du Général Lasalle
10	Enseignant classe préélémentaire	6 avenue de Bouvines
11	Enseignant classe préélémentaire	12 rue des Grands Champs
12	Enseignant classe préélémentaire	44 rue Emile Lepeu
13	Enseignant classe préélémentaire	54 rue Servan
14	Enseignant classe préélémentaire	15 rue de Tanger
15	Enseignant classe préélémentaire	Vog1 1-2-4 et 12
16	Enseignant classe préélémentaire	Vog1 10 et 19
17	Enseignant classe préélémentaire	Vog1 11 et 20
18	Titulaire Secteur	39 rue de Tourtille
19	Titulaire Secteur	32 rue Pali-Kao
20	Titulaire Secteur	20 rue des Cendriers
21	Titulaire Secteur	52 rue Planchat
22	Titulaire Secteur	Vog1 1-2-4 et 12
23	Titulaire Secteur	Vog1 10 et 19
24	Titulaire Secteur	Vog1 11 et 20
25	Enseignant classe préélémentaire	Vog2 1-2-3-4 & 12 tout ECMA
26	Enseignant classe préélémentaire	Vog2 10 & 19 tout ECMA
27	Enseignant classe préélémentaire	Vog2 11 & 20 tout ECMA
28	Titulaire Secteur	Vog2 1-2-3-4 & 12 tout Tit Secteur
29	Titulaire Secteur	Vog2 10 & 19 tout Tit Secteur
30	Titulaire Secteur	Vog2 11 & 20 tout Tit Secteur

L'ordre des vœux...

Il a une importance... pour vous : c'est dans cet ordre que vos vœux seront examinés. Mais contrairement à une idée reçue, sur un même poste à barème égal, ce n'est pas l'ordre des vœux de chacun qui départage les candidats, mais l'AGS (Ancienneté Générale de Service) puis l'âge (au bénéficiaire du ou de la plus âgé-e, au jour près).

Les vœux précis et les VOG1 peuvent être mélangés et vous les placerez dans l'ordre de vos préférences. Vous placerez ensuite les VOG2 en fin de liste.

Une stratégie, des stratégies...

Il y a plusieurs manières de voir les choses. Certain-es préfèrent obtenir un poste fixe dès la première année pour pouvoir s'installer dans une classe et une équipe. Si c'est votre cas mieux vaut privilégier les écoles peu demandées. Ce sont souvent les écoles en REP ou REP+ et proches du périphérique. Elles sont généralement «difficiles» car les équipes ne sont pas toujours stables. Ces écoles demandent un investissement important.

D'autres préfèrent être proches de leur domicile, peu importe l'école et le cycle dans lequel ils-elles enseignent. Dans ce cas il faut privilégier les VOG1 ou les postes de TRS en plus des postes précis dans le quartier.

D'autres encore souhaitent voir de nombreux fonctionnements avant de se stabiliser. Les postes de brigade semblent tout indiqués !

Dans tous les cas nous sommes là pour vous conseiller.

Temps de réflexion...

Prendre le temps de réfléchir, c'est bien, mais attention à la date de fermeture du serveur ! Le dernier jour est souvent encombré, et un incident n'est jamais à exclure. Mieux vaut donc faire son mouvement un peu à l'avance : la procédure Internet permet toujours de revenir sur ses choix jusqu'à la fermeture du serveur le 16 mars à midi.

Avant la fermeture du serveur vous pouvez nous envoyer une copie de votre liste de vœux pour que nous vérifions qu'elle est cohérente. Envoyez nous un mail à snu75@snuipp.fr en indiquant que le mail est à l'attention de Audrey.

Collègue qui souhaite le 13ème arrondissement

Rang	Type de poste	Libellé du poste
1	Enseignant classe élémentaire	8 rue Kuss
2	Enseignant classe élémentaire	7 rue de la Providence
3	Enseignant classe élémentaire	2 place des 44 Enfants d'Izieu
4	Enseignant classe élémentaire	38 rue Vandrezanne
5	Enseignant classe élémentaire	Vog1 5-6 et 13
6	Titulaire Secteur	8 rue Kuss
7	Titulaire Secteur	7 rue de la Providence
8	Titulaire Secteur	2 place des 44 Enfants d'Izieu
9	Titulaire Secteur	38 rue Vandrezanne
10	Titulaire Secteur	40 rue Jenner
11	Titulaire Secteur	13 rue Fagon
12	Titulaire Secteur	173 rue Chateau des Rentiers
13	Titulaire Secteur	53 rue Baudricourt
14	Titulaire Secteur	3 rue Emile Levassor
15	Titulaire Secteur	Vog1 5-6 et 13
16	Brigade école	8 rue Kuss
17	Brigade école	7 rue de la Providence
18	Brigade école	2 place des 44 Enfants d'Izieu
19	Brigade école	38 rue Vandrezanne
20	Brigade école	40 rue Jenner
21	Brigade école	13 rue Fagon
22	Brigade école	173 rue Chateau des Rentiers
23	Brigade école	53 rue Baudricourt
24	Brigade école	3 rue Emile Levassor
25	Brigade école	Vog1 5-6 et 13
26	Enseignant classe préélémentaire	Vog2 5-6 & 13 tout ECMA
27	Enseignant classe élémentaire	Vog2 5-6 & 13 tout ECEL
28	Brigade école	Vog2 5-6 & 13 tout BD École
29	Brigade circo	Vog2 5-6 & 13 tout BD Circo
30	Titulaire Secteur	Vog2 5-6 & 13 tout Tit Secteur